



**Direction Générale de la  
Coopération Internationale**

**Bourses coparrainées UNESCO-L'OREAL pour des jeunes  
femmes se consacrant à l'étude des Sciences de la Vie -2007**

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur informe que dans le cadre du programme de bourses coparrainées de l'UNESCO, 15 bourses ont été mises à la disposition de cette Organisation par l'OREAL pour la promotion de jeunes femmes ressortissantes d'Etats membres de l'UNESCO qui à travers le monde, conduisent des activités de recherche dans le domaine des sciences de la vie.

Ce programme vise à donner une impulsion à la recherche dans ce domaine et favoriser la participation active de jeunes chercheuses talentueuses, à des travaux susceptibles de contribuer à la solution de problèmes du nouveau millénaire.

Les candidates doivent déjà avoir entrepris des travaux de recherche de niveau doctoral ou post doctoral dans un ou plusieurs domaines voisins des sciences de la vie, notamment **la biologie, la biochimie, les biotechnologies et la physiologie**. A noter que la priorité sera donnée aux candidates titulaires d'un doctorat au moment de la présentation de leur candidature.

Les candidates ne doivent pas avoir plus de 35 ans, doivent lire et écrire couramment la langue dans laquelle l'enseignement sera dispensé dans le pays d'étude proposé et être en bonne santé physique et morale.

La durée du projet d'étude/recherche est de 24 mois au maximum.

Le dossier de candidature doit comporter:

- Le formulaire de demande de bourse de l'UNESCO dûment rempli, en français ou anglais, en double exemplaire, accompagné obligatoirement de deux photos récentes.
- Une adresse de courrier électronique consulté régulièrement par la candidate.
- Des copies certifiées conformes des titres ou diplômes, en double exemplaire (accompagnées des relevés de notes obtenues). Un certificat prouvant l'obtention du doctorat ou attestant la préparation d'un doctorat doit être joint.
- Une liste des publications, s'il y a lieu.
- Une lettre de recommandation d'une personne connaissant bien les travaux de la candidate.
- Une lettre d'acceptation émanant d'un établissement hôte (l'établissement qui a accepté d'accueillir la candidate au cas où une bourse lui serait attribué).
- Le certificat d'aptitude linguistique de la langue du pays d'étude (si elle diffère de la langue maternelle de la candidate) dûment rempli, en double exemplaire (sur le formulaire UNESCO joint) signé par une autorité officielle compétente.
- Une description détaillée d'une ou deux page(s) (au maximum), en français ou en anglais, des travaux de recherche motivant la candidature.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidates avant la **fin du mois d'août 2006**.